

Traitement des déchets spéciaux produits par les services municipaux – Marché complémentaire à passer entre la Ville et la société Sétéo

Madame Durnerin, au nom des commissions du Cadre de Vie et de l'Ecologie Urbaine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La direction des espaces verts et de l'environnement est chargée d'assurer le recyclage des déchets verts et le traitement des déchets industriels spéciaux produits par les services municipaux.

Ces déchets sont éliminés selon des filières agréées, dans le cadre de marchés à bons de commande, répartis en cinq lots.

Ces marchés arriveront à échéance le 31 décembre 2006.

Le marché passé avec la société Sétéo pour le traitement des déchets industriels spéciaux est basé sur un bordereau de prix unitaires englobant une quinzaine de déchets spéciaux (solvants, emballages souillés, restes de peinture, piles, batteries, aérosols, résidus de grattage de chaussée, déchets d'équipements électriques et électroniques, etc.).

En raison de l'évolution des filières et du niveau d'intervention des services, la nature des produits à éliminer et leurs quantités sont fluctuants d'une année sur l'autre.

Début 2006, une quantité importante d'ordinateurs obsolètes a dû être évacuée, dans le cadre de ce marché, pour un coût total de 5800 € TTC; par ailleurs, la collecte et l'élimination des 1200 litres d'huile usagée provenant des friteuses dans les restaurants scolaires doivent également être pris en compte dans le cadre du marché des déchets industriels spéciaux.

Le montant maximum pour ce marché, de 17500 € TTC, est pratiquement atteint. Une nouvelle consultation impliquerait des contraintes techniques liées au changement éventuel de prestataire. Cette situation nécessiterait la permutation des bacs et bennes de stockage, sur cinq sites différents, et une information des agents concernés. Le renouvellement des prestataires des marchés « déchets » devant intervenir le 1er janvier 2007, la formule du marché complémentaire, prévue à l'article 35 II 5ème du code des marchés publics apparaît la mieux adaptée à ce cas de figure.

C'est pourquoi, il est proposé de passer un marché complémentaire avec la société Sétéo d'un montant minimum de 3000 € TTC et d'un montant maximum de 7500 € TTC pour une durée de quatre mois.

Le projet de marché a été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions du Cadre de Vie et de l'Ecologie Urbaine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) m'autoriser à conclure en application des articles 35.II.5ème du Code des Marchés Publics un marché complémentaire avec la société Sétéo afin de procéder au traitement des déchets spéciaux produits par les services municipaux ;
- 2) m'autoriser à signer ce marché ainsi que tout acte à intervenir pour son exécution ;
- 3) dire que le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget en cours ;
- 4) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Mme DURNERIN - Rapport 46.

Lecture de la délibération.

Ces déchets spéciaux font l'objet d'un traitement par le biais de filières agréées.

En 2006, nous avons dû faire face à l'élimination importante d'ordinateurs et surtout de 1 200 litres d'huile usagée, provenant des friteuses de notre ami Claude Pinon ! (*Sourires*)

M. LE MAIRE - Pas de problème particulier. Il est très important d'avoir ce marché pour traiter les déchets spéciaux produits par les services municipaux.

Y a-t-il des observations ? Non.

Rapport adopté.